

André-Louis SANGUIN [1945-]

géographe français et canadien, professeur de géographie politique  
à l'[UQAC](#) et à l'[UQAM](#) (1970-1986) à [Angers](#) (1986-1998) et à [Paris IV Sorbonne](#) (1998-2008)

(2013)

“Sao Tomé e Príncipe  
(Afrique atlantique):  
un exemple de géographie politique  
des petits États insulaires  
en développement.”

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**  
CHICOUTIMI, QUÉBEC  
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

# UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi  
Courriel: [classiques.sc.soc@gmail.com](mailto:classiques.sc.soc@gmail.com)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>  
à partir du texte de :

André-Louis SANGUIN

**“Sao Tomé e Príncipe (Afrique atlantique): un exemple de géographie politique des petits États insulaires en développement.”**

Article disponibles sur le site *sao-tome.st*, <http://www.sao-tome.st/Vie-du-pays/Developpement>, Onglet : Vie du pays ---> item : développement



[Autorisation formelle accordée par l’auteur le 8 avril 2012 de diffuser, en accès libre et gratuit à tous, l’ensemble de ses publications dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [al.sanguin@orange.fr](mailto:al.sanguin@orange.fr)

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

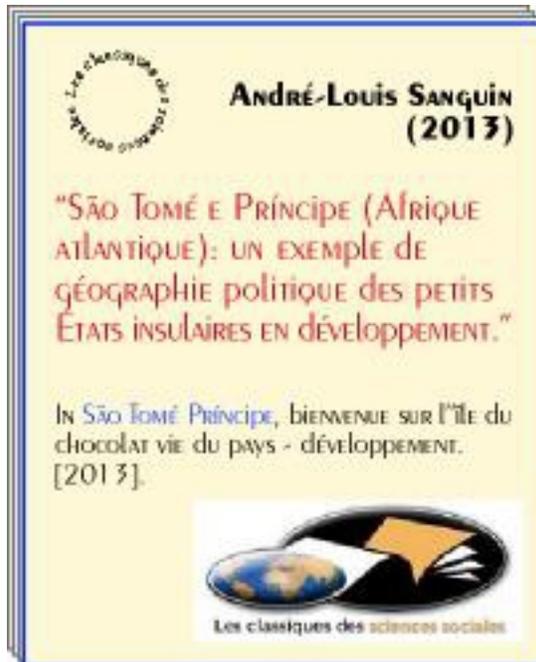
Édition numérique réalisée le 6 septembre 2018 à Chicoutimi, Québec.



## André-Louis SANGUIN [1945-]

géographe français et canadien, professeur de géographie politique  
à l'[UQAC](#) et à l'[UQAM](#) (1970-1986) à [Angers](#) (1986-1998)  
et à [Paris IV Sorbonne](#) (1998-2008)

“Sao Tomé e Príncipe (Afrique atlantique):  
un exemple de géographie politique  
des petits États insulaires  
en développement.”



Article disponibles sur le site [sao-tome.st](http://www.sao-tome.st), <http://www.sao-tome.st/Vie-du-pays/Developpement>

Onglet : Vie du pays ---» item : développement

## Table des matières

### Introduction

- 1 – Le rapport espace-politique dans un micro-État insulaire : une interrogation préalable pour São Tomé e Príncipe
- 2 – L’originalité de Sao Tomé e Príncipe : lusophonie et créolité
- 3 – La prégnance politique de l’insularité et de la surinsularité
- 4 – Vulnérabilité et dépendance insulaires : problème chronique et récurrent à Sao Tomé e Príncipe
- 5 – La bonne gouvernance : défi contemporain d’un micro-État insulaire luso-africain
- 6 – Le problème des frontières maritimes internationales à Sao Tomé e Príncipe
- 7 – Le pétrole à Sao Tomé e Príncipe : une ressource virtuelle pour un développement hypothétique ?
- 8 – Conclusion

### Bibliographie

## André-Louis SANGUIN [1945-]

géographe français et canadien, professeur de géographie politique  
à l'[UQAC](#) et à l'[UQAM](#) (1970-1986) à [Angers](#) (1986-1998)  
et à [Paris IV Sorbonne](#) (1998-2008)

### “Sao Tomé e Príncipe (Afrique atlantique): un exemple de géographie politique des petits États insulaires en développement.”

Un article publié dans la revue *Études Inuit/Studies*, vol. 2, no 1, 1978, pp. 120-131. Québec : département d'anthropologie, Université Laval.

## INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Plus ancienne colonie de l'empire portugais (1470-1975), São Tomé e Príncipe (1001 km<sup>2</sup>, 186.817 hab.) fut pendant plusieurs siècles un poste de traite majeur du commerce transatlantique des esclaves. Quintessence de la colonie de plantation, l'archipel connut le cycle complet de la culture des produits tropicaux à destination de l'Europe : canne à sucre, café, cacao. São Tomé e Príncipe est l'archétype du micro-État insulaire issu du démembrement d'un empire colonial européen (Hodge & Newitt, 1988 ; Castro Henriquez, 2000). Dans ce genre de micro-état, la petitesse engendre un vigoureux sens des lieux parmi la population insulaire. Si ce sens des lieux est centripète, il a pour double inconvénient d'enfermer les populations insulaires sur elles-mêmes et de compliquer les relations avec les états continentaux voisins. Trop petits et trop pauvres, la plupart des micro-États insulaires traînent avec eux un cortège de problèmes : densité élevée et ressources limitées, basse productivité agricole, inégale distribution des terres, sous-emploi et chômage chroniques, marchés trop étroits et coûts élevés de la production, dictatures politiques permanentes ou

temporaires, instabilité politique, dette internationale considérable, politique étrangère faible ou inexistante. Ce contexte général s’applique-t-il à São Tomé e Príncipe ? Telle est la problématique majeure explorée et analysée dans cette étude (Becker, 2008 ; Gallet, 2008).

## 1 – Le rapport espace-politique dans un micro-État insulaire : une interrogation préalable pour São Tomé e Príncipe

[Retour à la table des matières](#)

Dans ses rapports entre l’espace et la politique au niveau national et international, le micro-État de São Tomé e Príncipe évolue entre maritimité et insularité, entre africanité et lusophonie. La nature a fait de cet archipel ce qu’il est : deux îles, une grande et une petite, séparées par plus de 150 km d’océan en plein milieu du Golfe de Guinée. Par voie de conséquence, cette localisation physique n’est pas sans incidence directe sur la dimension nationale et internationale du rapport espace-politique dans ce petit pays lusophone.

La première dimension intra-nationale de ce rapport est le *défi archipélagique*. Depuis la Première Conférence Internationale sur le Droit de la Mer (La Haye, 1930), le statut des archipels a toujours été une question contentieuse. L’état archipélagique demande le maintien de l’intégrité de son territoire : les eaux parmi ses îles sont historiquement, économiquement et culturellement partie intégrante de son territoire national. Beaucoup d’états archipélagiques dépendent de la mer nourricière pour alimenter leurs populations. Dès lors, on comprend mieux pourquoi ils obtiennent des droits pour lutter contre la pollution, la contrebande, l’immigration clandestine, la piraterie. La Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer (1982) consacre pas moins de neuf articles aux états archipélagiques (Glassner, 1990).

Le second défi auquel est confronté l’archipel santoméen dans son rapport espace-politique est celui de la *surinsularité* (Sanguin, 1997). La surinsularité ou double insularité est la situation dans laquelle, au sein d’un archipel, une ou des îles mineures dépendent de la ou des îles majeures pour leur vie quotidienne et pour la prestation des ser-

vices publics. Les exemples les plus classiques sont les Açores, le Dodécanèse, la Polynésie Française, les Bahamas. Une solution parmi d'autres consiste à accorder l'*autonomie* à l'île en situation de surinsularité (Taglioni, 2005, 2006). C'est ce qui s'est réalisé pour Príncipe, île de 143 km<sup>2</sup> et de 6000 habitants. Or, malgré cette autonomie politique, les problèmes de l'état santoméen se trouvent exacerbés à Príncipe : isolement, pauvreté, manque d'infrastructures, sous-investissements, tourisme rudimentaire, sous-scolarisation, alcoolisme, chômage, coupures fréquentes d'électricité, transports chaotiques, réseau routier très réduit.

L'*encercllement maritime* représente probablement la première dimension internationale du rapport-espace-politique en ce qui concerne São Tomé e Príncipe (Taglioni, 2007). De fait, par le jeu des indépendances politiques (1968 pour la Guinée Equatoriale, 1975 pour Sao Tomé e Príncipe), ce micro-État lusophone se trouve complètement encerclé par la ZEE de la Guinée Equatoriale puisque ce pays possède les îles de Bioko et d'Annobon ainsi que le rectangle continental de Bata. De plus, la ZEE des deux États continentaux que sont le Gabon et le Nigéria renforce cet encercllement par leurs frontières maritimes qui sont mitoyennes de Sao Tomé e Príncipe. Ainsi, dans le Golfe de Guinée, l'application du principe de la zone des 200 milles a entraîné une véritable nationalisation de la plateforme continentale et, donc, une disparition complète de la haute mer. Du coup, São Tomé e Príncipe est victime d'un processus de *shelf-locking* selon un double mécanisme (Sanguin, 1997). D'une part, des États continentaux comme le Gabon et le Nigéria disposent d'un littoral relativement concave, ce qui les avantage en termes d'attribution de la ZEE. D'autre part, un état continental comme la Guinée équatoriale jouit de la présence de deux avant-postes insulaires que sont Bioko et Annobon. Ce double processus a pour conséquence de réduire la superficie de la ZEE de São Tomé e Príncipe.

Une des solutions les plus pragmatiques et les plus pacifiques pour surmonter les conflits entre États à propos de leurs frontières maritimes internationales est l'instauration d'une JDZ (*Joint Development Zone*). Plutôt que de s'affronter pour le contrôle d'une ressource marine ou sous-marine, les États concernés peuvent se la partager en co-gérance (Blake, 1994). Cette solution est issue directement de l'Article 83 de la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer. Si

le pétrole représente un espoir légitime de développement pour des micro-États insulaires, il n'en demeure pas moins que les *stratégies classiques de développement*, pratiquées dans d'autres pays comparables, n'ont pas été mises en œuvre à Sao Tomé e Príncipe pour sortir ce pays de son marasme économique chronique. Ces stratégies s'appellent union monétaire, union douanière, union diplomatique (Poirine, 1995). L'union économique et douanière est celle pratiquée par les pays de la CEMAC (*Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale*) dont Sao Tomé e Príncipe ne fait pas partie. L'union monétaire permet au micro-État qui en est membre de s'installer dans une dynamique macro-économique. C'est ce qu'a bien compris la Guinée Equatoriale en adoptant le *franc CFA* bien qu'elle n'ait jamais fait partie de l'ancien empire colonial français, d'où découle cette monnaie à parité fixe avec l'euro. Avec à peine 190.000 habitants, Sao Tomé e Príncipe peut-il se permettre d'avoir une monnaie nationale, la *dobra*, rongée par l'inflation récurrente et sans aucune valeur de change (1 € = 25.000 Db) ? L'union diplomatique consiste à confier à un État voisin plus gros et mieux outillé les fonctions de représentation diplomatique et consulaire dans les pays étrangers. C'est ce que fait le Liechtenstein avec la Suisse depuis 1922. Un petit pays pauvre comme Sao Tomé e Príncipe peut-il efficacement entretenir un réseau consulaire et diplomatique dans certaines capitales étrangères dont le coût d'administration est prohibitif ?

## 2 – L'originalité de Sao Tomé e Príncipe : lusophonie et créolité

[Retour à la table des matières](#)

L'union culturelle et linguistique consiste à s'intégrer dans une organisation internationale chargée de promouvoir et de défendre une grande langue parlée dans le monde. Sao Tomé e Príncipe fait partie de la *lusophonie*, cet ensemble géographique de huit pays où plus de 240 millions de personnes parlent le portugais (Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé e Príncipe, Timor Oriental). Le portugais est aujourd'hui la sixième langue de la planète et dépasse les 220 millions de locuteurs du français. La CPLP

(*Comunidade dos Países de Língua Portuguesa*) est l'organisation fâtière de toute la lusophonie. Tirée en avant par le Brésil et son extraordinaire développement économique, la CPLP tente de sortir de sa position de nain politique. Sao Tomé e Príncipe ne peut que bénéficier de son insertion dans cette dynamique (Bieger-Merkli, 2010). Le micro-État lusophone ne survit que par l'aide internationale qui contribue pour 80% à son budget annuel, ce qui constitue une exception dans le monde. En réalité, la demande sur ce marché intérieur d'environ 190.000 personnes correspond à celle d'un gros village européen (Seibert, 2006). La Banque Mondiale a souligné la faillite et les ravages occasionnés par les quinze années de régime marxiste (1975-1990). La dette extérieure est considérable alors que le PNB *per capita* baisse année après année. La Banque Mondiale et le FMI avaient pourtant proposé en 1991 un *Programme d'Ajustement Structurel* qui n'a jamais trouvé son véritable aboutissement. Deux facteurs contribuent à entretenir cette faillite économique : d'une part, le comportement politique (des gouvernements trop éphémères) ; d'autre part, les mauvaises habitudes socio-institutionnelles (clientélisme, népotisme, corruption, absence de comptabilité publique, manque de transparence, fonction publique peu qualifiée). Pour reprendre les termes de Seibert, Sao Tomé e Príncipe est bien la *république des camarades, des clients et des cousins* (Seibert, 2006).

À l'instar de beaucoup d'États de l'Afrique atlantique, Sao Tomé e Príncipe apparaît comme un pays sans stratégie maritime et comme un spectateur passif face aux affaires atlantiques. Il n'a ni grand port en eau profonde ni zone franche ni industrie littorale ni flotte marchande ni pavillon de complaisance organisé. En outre, il ne vend pas de licences de pêche aux pays étrangers, ce qui constituerait une source de revenus. L'irruption du Brésil en tant que nouvelle puissance économique peut avoir pour conséquence de bouleverser le cours des relations internationales dans cette partie de l'Atlantique Sud et, par voie de conséquence, de conférer une nouvelle dimension à la position de Sao Tomé e Príncipe. De fait, sous les deux mandats du Président Lula Da Silva (2003-2010), le Brésil s'est lancé clairement dans une politique de multipolarité visant à stimuler les relations Sud-Sud. Une volonté explicite se manifeste pour consolider la présence brésilienne en Afrique. La réouverture de l'ambassade du Brésil à Sao Tomé en 2003 en a été la confirmation. *Petrobras*, la grande société publique brési-

lienne d'exploration et d'exploitation pétrolière, est de plus en plus intéressée par la zone de développement conjoint située à cheval sur la frontière maritime internationale entre le Nigéria et Sao Tomé e Príncipe. A partir de 2007, le *Banco do Brasil* a ouvert plusieurs lignes de crédit en faveur de Sao Tomé e Príncipe. Le Centre Culturel Brésilien a ouvert en 2008 à Sao Tomé. Au total, vingt-sept accords de coopération ont été signés entre le Brésil et Sao Tomé e Príncipe entre 2003 et 2010 (Rizzi, 2012).

Sao Tomé e Príncipe constitue une exception et une originalité par rapport au reste du monde africain. En effet, il est le seul *État créole de l'Afrique*. En ce sens, il est beaucoup plus proche de pays comparables comme les Seychelles, la Réunion, Maurice et toutes les îles de la Caraïbe qui, comme lui, ont été des *îles à sucre* marquées par l'économie coloniale de plantation. Autre comparaison utile : à Sao Tomé e Príncipe, ce sont les Créoles, localement appelés *Forros*, qui constituent la classe sociale et politique dominante, exactement comme en Haïti et aux Seychelles (Chaudenson, 2004 ; Levesque, 2004). La *créolité* est un concept double puisqu'il est à la fois d'ordre linguistique et d'ordre ethnique. D'un point de vue linguistique (cet aspect est moins important pour Sao Tomé e Príncipe), le créole est le résultat d'un processus par lequel deux langues entrent en contact et tendent à en former une troisième, difficilement compréhensible pour les locuteurs des deux langues originelles. La créolité de Sao Tomé e Príncipe est d'une plus grande signification d'un point de vue politique. En effet, à l'instar d'Haïti et des Seychelles, la minorité *forro* a toujours tenu les rênes de la politique et dispose du monopole du pouvoir depuis l'indépendance en 1975. Elle n'est pas du tout prête à le partager avec les autres catégories ethno-sociales de l'archipel, à savoir les *Angolares*, les *Serviçais* et les *Tongas*. L'origine de cette situation contrastée a une explication historique. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, les *Forros* devinrent des négociants et des marchands d'esclaves sur la côte africaine. Ce commerce fit leur prospérité puisque Sao Tomé e Príncipe servait de centre de transit négrier vers le Brésil. Ce contexte disparut vers 1850 quand le Brésil cessa toute importation d'esclaves. Le capital ainsi accumulé par les négriers *forros* leur servit pour investir dans les nouvelles plantations de café et de cacao. À cause de cette créolité consubstantielle à l'histoire de Sao Tomé e Príncipe, ce pays

ne connaît pas certaines caractéristiques des pays de l'Afrique continentale pour les raisons suivantes :

- 1/ Le colonialisme européen n'a pas été imposé à une société autochtone africaine déjà présente sur l'archipel puisque celui-ci était inhabité avant l'arrivée des Portugais. C'est le processus de colonisation portugaise lui-même qui a forgé une *société créole locale* dès le début de son existence.
- 2/ Le système de pouvoir des *chefs traditionnels*, tel qu'il existe sur le continent africain, n'a jamais été institutionnalisé à Sao Tomé e Príncipe et ce pays n'a jamais connu de conflits ethniques, religieux ou linguistiques.
- 3/ Dans la mesure où l'archipel a été dominé par une économie de plantation jusqu'à la fin du XXème siècle, deux caractéristiques majeures de l'Afrique rurale ne se sont jamais développées ici : d'une part, une *paysannerie locale* et, d'autre part, des *formes communautaires* de propriété de la terre.
- 4/ De la même manière que pour les populations des États actuels de la Caraïbe, les esclaves africains à Sao Tomé e Príncipe furent définitivement coupés de leurs propres sociétés continentales et ils développèrent les mêmes processus de créolisation (Celius, 2006).

Ainsi, la société esclave de Sao Tomé e Príncipe, coupée de ses racines culturelles continentales aux diverses provenances, développa une *culture créole* fondée sur des concepts africains et européens mais engendrés dans un nouvel environnement. Dans le cas de Sao Tomé e Príncipe, la matrice et les structures de la société insulaire sont européennes mais les Africains en ont fortement influencé le contenu. La rencontre directe et prolongée entre les cultures africaines et la culture portugaise ainsi que les unions matrimoniales inter-ethniques mirent en marche un *processus d'acculturation réciproque*, à savoir une européanisation des Africains et une africanisation des Européens (Castro Henriquez, 2000 ; Maino, 2002).

### 3 – La prégnance politique de l’insularité et de la surinsularité

[Retour à la table des matières](#)

Entrer dans la *nissologie*, c’est-à-dire dans l’étude des îles, nécessite un recentrage d’optique allant du continent vers l’île. Cela passe par un transfert du discours depuis les continentaux vers les insulaires (Baldacchino, 2008). Il y a îles et îles ! Sao Tomé e Príncipe se trouve relativement éloigné du continent africain (au moins 300 km en face du Gabon) et ses deux îles constitutives sont séparées par 150 km. De plus, l’archipel santoméen est réduit à sa plus simple expression géographique : deux îles de petite superficie (864 km<sup>2</sup> et 137 km<sup>2</sup>). Dans le cas santoméen, il est donc bien clair que *insularité* rime avec *petitesse* (Anckar, 2006). Plus encore, compte tenu de sa position, de sa langue et de sa créolité, Sao Tomé e Príncipe est l’archétype de l’enclave insulaire. Afin de surmonter ce défi, Sao Tomé doit développer des stratégies maritimes, une gouvernance créative et une législation autonomiste efficace vis-à-vis de Príncipe (Baldacchino, 2010). Dans l’échelle des statuts insulaires sur la carte politique du globe, il existe des hypo-insularités et des hyper-insularités. Sao Tomé e Príncipe apparaît bien comme faisant partie de la catégorie hyper (Taglioni, 2006, 2011).

Certes, l’île est un *lieu géographique* puisqu’elle est une terre entourée d’eau mais elle est aussi et surtout un *lieu géométrique* puisqu’elle s’inscrit dans une forme de topologie continentale. La conscience de l’île présuppose celle du continent. Penser l’île comme île fait référence à une norme territoriale préalablement constituée, à savoir le continent (Sanguin, 1997). Pour l’insulaire qui vit à Sao Tomé e Príncipe, l’île n’est pas un espace ludique et festif ; l’île n’est pas la fiction d’un lieu idéal ou d’un paradis perdu (Taglioni, 2010). Sans aucun doute, il existe trois rapports dans le paradigme insularité-continent : un rapport autonomie-dépendance, un rapport centre-périphérie, un rapport dominant-dominé. L’État archipelagique de Sao Tomé e Príncipe n’échappe pas à ce triple rapport. Dès lors, il convient de s’attarder sur plusieurs paramètres centraux. Sao Tomé e Príncipe est-

il un État capable de valoriser son insularité ? Un bilan sommaire permet de se rendre compte que ce micro-État n'a pas su, jusqu'à maintenant, mener des stratégies économiques sur la base d'une ou de plusieurs cartes maîtresses. Sao Tomé e Príncipe a-t-il une véritable politique des transports ? Il est permis d'en douter car les liaisons maritimes et aériennes avec le monde extérieur sont chaotiques (une compagnie aérienne équato-guinéenne opérant entre le continent et Sao Tomé est inscrite sur la *liste noire* de l'Union Européenne). Seules les compagnies Air Portugal et STP Airways assurent des vols directs et réguliers entre Sao Tomé et Lisbonne. Quant aux liaisons maritimes et aériennes entre Príncipe et Sao Tomé, elles sont peu opérationnelles et inefficaces. Par ailleurs, la micro-insularité engendre des coûts pour Sao Tomé e Príncipe puisque la quasi totalité des produits manufacturés est importée. Cela pèse fortement et négativement sur la balance commerciale et sur la balance des paiements.

Une île ne peut être aménagée comme n'importe quel territoire continental car il lui manque toujours une profondeur spatiale et un hinterland. Une île est toujours un milieu fragile qui atteint rapidement les limites de sa *capacité de charge*. À Sao Tomé e Príncipe, bien des erreurs et bien des agressions environnementales auraient pu être évitées si les dirigeants politiques avaient manifesté une véritable sensibilité par rapport à cette notion délicate. Avec ses 850 km<sup>2</sup> et ses 180.000 habitants, l'île principale de Sao Tomé fait face à une menace sérieuse à cet égard. La petitesse a engendré des problèmes de pollution, de ravitaillement en eau douce, de fourniture d'énergie et d'élimination des déchets. Qui plus est, le réseau routier asphalté est complètement obsolète. Toutefois, un effort a été réalisé dans la préservation de l'environnement santoméen par la création et la mise en place du *Parc National Obo* fondé en 2006. Il a la particularité d'être bi-insulaire (235 km<sup>2</sup> pour Sao Tomé et 65 km<sup>2</sup> pour Príncipe) et de couvrir 30% de la surface de l'archipel (Boya Busquet, 2010).

Autant les rapports île-mer et île-continent forment une considération permanente, autant les rapports île-île sont restés largement absents dans les analyses. Et pourtant les espaces insulaires sont inter-reliés, mutuellement constitués et co-construits (Stratford *et al.*, 2011). Des États archipélagiques comme les Bahamas, les îles grecques de la Mer Egée, l'Indonésie, les Philippines souffrent sans doute moins de leur *archipelagité* que Sao Tomé e Príncipe. En effet, leurs îles sont

bien connectées entre elles par un réseau aérien et maritime fonctionnel et efficace tandis que leur peuplement est relativement bien réparti. Il en va tout autrement pour Sao Tomé e Príncipe dont la situation est comparable au binôme Maurice-Rodrigues. Dans les deux cas, deux îles sont très éloignées l’une de l’autre. L’une est plus grande et plus peuplée d’où un déséquilibre insulaire très fort. Dans le cas de Sao Tomé e Príncipe, la différence dans l’architecture politique interne s’explique par référence aux facteurs physiques. En clair, la non-contiguïté territoriale a un impact sur la dévolution politique. Selon le rapport taille/fragmentation/statut politique. Anckar a évalué à 0,56 le taux de fragmentation politique à Sao Tomé e Príncipe quand il s’établit à 0,45 pour Antigua-Barbuda, 0,46 pour le Cap-Vert, 1,12 pour les Fidji, 1,13 pour Palau, 1,34 pour les Iles Salomon et 1,80 pour le Vanuatu (Anckar, 2006). Calculé différemment, sur une échelle allant de 4 à 0, St Kitts-Nevis, Palau, les États Fédérés de Micronésie obtiennent 4, Comores, Kiribati et Maldives obtiennent 2, Sao Tomé e Príncipe obtient 1, Seychelles et Marshall obtiennent 0 (Anckar, 2007). Sao Tomé e Príncipe n’est ni un État fédéral ni un État bicaméral et l’autonomie accordée à Príncipe en 2006 semble beaucoup plus théorique que réelle. Le cas de non-souveraineté de Príncipe est une claire illustration d’une juridiction insulaire sub-nationale mal aboutie (Baldacchino, 2004a ; Baldacchino & Milne, 2008 ; Taglioni, 2005).

#### 4 – Vulnérabilité et dépendance insulaires : problème chronique et récurrent à Sao Tomé e Príncipe

[Retour à la table des matières](#)

La première considération venant à l’esprit à propos de la vulnérabilité insulaire de Sao Tomé e Príncipe est celle du *changement climatique*. Situé pratiquement sur l’Equateur, l’archipel a la chance d’être constitué de deux îles volcaniques au fort relief montagneux. Pour l’instant, on n’y constate pas de *montée du niveau marin* qui serait fatal à ses magnifiques plages. De plus, l’archipel n’est pas le théâtre d’ouragans et de cyclones. En ce sens, ce micro-État de l’Atlantique africain n’évolue pas dans le contexte des Seychelles, des Maldives,

du Kiribati ou du Tuvalu (Vella, 2006 ; Bouchard *et al.*, 2010). Toutefois, les facteurs potentiels de vulnérabilité aux risques naturels et au changement climatique devraient pousser le gouvernement santoméen à envisager des plans de prévention et de protection afin d’assurer sa sécurité physique et économique (Pelling & Uitto, 2001).

Sao Tomé e Príncipe jouit d’un capital naturel inestimable qui en fait le bouclier protecteur de son environnement, à savoir l’*obô*. L’*obô* est le terme qui désigne les forêts primaires de l’archipel. Il s’agit de forêts épaisses, montagnardes et ombrophiles. Leur endémisme est moyennement marqué. L’*obô* recula une première fois au XVIème siècle avec l’extension de la culture de la canne à sucre puis, une seconde fois au XIXème et XXème siècles, avec la mise en place des *roças* (plantations) dédiées à la culture du café et du cacao. Aujourd’hui, toutes ces cultures ont disparu ou, à tout le moins, ont fortement régressé si bien que l’*obô* reste en marge de la vie socio-économique du pays. Cet hinterland inoccupé protège l’écosystème et n’est pas attaqué par la *culture sur brûlis* (Eyzaguirre, 1986 ; Lebigre, 2003 ; Boya Busquet, 2010). La cacaoculture n’est plus que l’ombre d’elle-même puisqu’elle s’est écroulée en moins de quinze ans suite au départ précipité des Portugais en 1975 et suite à une nationalisation à outrance, confiée à des personnes incompetentes en agriculture (Aguilar, 1997). Ce qu’il en reste aujourd’hui est aux mains de petits paysans et, en aucune manière, elle ne part à la reconquête de l’*obô* (Dulcire, 2012). De même, la régénération des *roças* (plantations de cacao) est davantage envisagée dans une perspective vivrière à échelle micro-locale comme support de l’écotourisme (Fernandes *et al.*, 2012).

La question de la *sécurité alimentaire* de Sao Tomé e Príncipe est aujourd’hui l’un des facteurs majeurs de sa vulnérabilité insulaire. En effet, un peu comme avec son voisin continental le Gabon, la population santoméenne a développé un comportement hédoniste : il est plus facile et plus commode d’acheter des produits alimentaires importés d’Europe ou d’Afrique plutôt que de les produire sur place (De Carvalho, 1998). Cependant, avec l’augmentation régulière de la population sur un si petit territoire et malgré une émigration soutenue et l’existence d’une diaspora santoméenne, se pose inévitablement la question de la *capacité de charge* de l’archipel. Certes, cette notion est très complexe dans les contextes insulaires et la mise en place de ses indicateurs globaux représente souvent une tâche ardue. En clair, quel

est le seuil critique de densité de population supportable par Sao Tomé e Príncipe ? Tout dépassement de ce seuil risquerait d'endommager le milieu naturel et de compromettre la pérennité des activités économiques. Il est toutefois logique de penser que l'archipel santoméen ne pourra jamais faire face à un *tourisme de masse* comme peuvent le connaître les États de la Caraïbe, la Réunion, Maurice ou les Seychelles (David, 1999).

La vulnérabilité insulaire de Sao Tomé e Príncipe est essentiellement une *vulnérabilité économique*. L'archipel en possède les principaux inconvénients : ressources naturelles limitées, possibilité réduite de produits de substitution aux importations, extrême étroitesse du marché intérieur, capacité limitée d'influencer les prix extérieurs, capacité limitée de tirer partie des économies d'échelle, limites à la concurrence intérieure, inefficacité de l'administration publique, incertitude de l'accès aux fournitures. L'*indice de vulnérabilité insulaire* établi par Lino Briguglio en 1995 place Sao Tomé e Príncipe dans les toutes premières places sur l'échelle mondiale (Briguglio, 1995). Le concept de vulnérabilité insulaire amène tout naturellement à celui de *résilience insulaire*, c'est-à-dire à cette capacité de développement et d'adaptation aux chocs environnementaux et économiques (Encontre, 1999 ; Fairbairn, 2007). En moins de trois décennies (1975-2005), l'État santoméen est passé par quatre stades : la monoculture du cacao, l'État non viable, l'État sous perfusion internationale, l'émergence probable d'un État pétrolier. En d'autres mots, si le boom pétrolier venait à survenir dans les prochaines années, l'augmentation brutale du PNB ne profitera qu'à une petite élite. En effet, l'élite politique santoméenne, à savoir les *Forros*, a su remarquablement s'adapter à toutes les occasions qui se sont présentées sur la scène de la politique mondiale en jouant sur les circonstances du moment, sans que la majorité de la population insulaire qui n'est pas *forro* ait pu profiter de ces mêmes occasions et de leurs retombées financières (Frynas *et al.*, 2003). Si résilience insulaire il y a, elle est entièrement aux mains de la minorité *forro* qui en tire partie pour son propre profit (Briguglio *et al.*, 2010).

Comme beaucoup de micro-États insulaires, Sao Tomé e Príncipe développe une *propension à la dépendance*. Une première explication tient dans un complexe de facteurs : inertie politique, commerce préférentiel avec l'ancienne métropole, infrastructure subventionnée par

des pays extérieurs, aide financière par les grands organismes internationaux de type Banque Mondiale et FMI, faible niveau des services (Mac Elroy & Mahoney, 2000). Le fleuron de l'économie santoméenne jusqu'à l'indépendance était la cacao-culture. Or, durant les quinze années qui ont fait suite à l'indépendance (1975), cette cacao-culture s'est totalement effondrée et Sao Tomé e Príncipe n'a plus rien à proposer sur les marchés d'exportation, d'où une dépendance insulaire accrue (Santos, 2002). Cette dépendance se trouve renforcée par le fait que la production alimentaire locale n'offre qu'une gamme réduite de produits d'où la nécessité de l'aide internationale pour assurer la sécurité alimentaire (Cardoso, 2011 ; Reis, 2011). Tout naturellement, à cause de ses liens historiques et culturels avec Sao Tomé e Príncipe, le Portugal est au cœur de cette politique spécifique (Castelo Branco, 2012).

Plus globalement, Sao Tomé e Príncipe ne pourrait s'en sortir sans une puissante coopération internationale qui a un impact sur le développement et sur les finances publiques (Quintaneiro, 2012). Il est clair que les stratégies de développement ne sont pas les mêmes dans les micro-États insulaires que dans les micro-États continentaux qui peuvent s'appuyer sur un hinterland voisin (Poirine, 1995). L'intégration économique de Sao Tomé e Príncipe se trouve devant un triple défi à surmonter : la grande exigüité du marché intérieur, la fragilité du pouvoir d'achat de la population, la grande difficulté de diversification de l'économie (Menezes, 2008).

## 5 – La bonne gouvernance : défi contemporain d'un micro-État insulaire luso-africain

[Retour à la table des matières](#)

La bonne gouvernance est importante pour tous les pays mais plus particulièrement pour les micro-États insulaires fortement limités dans leurs ressources et très exposés aux effets négatifs des chocs extérieurs. Ce qui caractérise Sao Tomé e Príncipe, c'est le personnalisme exagéré, la dépendance vis-à-vis des consultants étrangers, l'instabilité gouvernementale, l'impunité de la corruption, l'enrichissement per-

sonnel sur l'argent public, le pouvoir politique monopolisé par une élite historique (Curmi, 2009). Ainsi donc, beaucoup de contraintes au développement pèsent sur Sao Tomé e Príncipe (Espiritu Santo, 2009, 2012). Quarante ans après l'indépendance et vingt-cinq ans après la transition démocratique et économique, peu ou pas de changements sont observables malgré une aide internationale considérable pour un si petit territoire et une si petite situation. Aussi est-on en droit de se poser la légitime question sur la pertinence et l'efficacité de l'aide internationale ainsi que sur la définition des politiques de développement (Freitas, 2012). La politique et l'économie n'ont jamais fait bon ménage à Sao Tomé e Príncipe depuis 1975 au point d'aboutir à un État peu viable (Frynas *et al.*, 2003). L'atteinte de la viabilité économique-politique passe par une transformation radicale des comportements de l'élite politique *forro* qui a confisqué le pouvoir aux dépens des autres catégories socio-ethniques de l'archipel.

Le modèle MIRAB (*Migration-Remittances-Aid-Bureaucracy*) a été développé principalement pour expliquer la structure économique des micro-États insulaires du Pacifique. Il s'applique tout autant à Sao Tomé e Príncipe comme à d'autres micro-territoires insulaires (Ile Sainte-Hélène, Iles Vierges américaines, Guadeloupe, Martinique, Saint Pierre et Miquelon, Mayotte, Comores, Cap-Vert) (Poirine, 1998 ; Bertram, 2006 ; Dupont, 2010). Ces éléments MIRAB sont les locomotives sur lesquelles a été harnaché le reste de l'économie micro-insulaire idéale de type MIRAB. En d'autres mots, le développement durable de telles économies et sa prospective sont reliés aux opérations continues des flux d'aide, des mouvements de migrants, des actions des bureaucrates et des envois de fonds par la diaspora. La durabilité des économies MIRAB demeure une question ouverte parce que, à long terme, les envois de fonds peuvent décliner et les aides des pays donateurs peuvent se tarir (Quintaneiro, 2012).

Qu'en est-il du concept et de la pratique du *développement durable* dans un micro-État insulaire comme Sao Tomé e Príncipe ? (Kerr, 2005 ; PNUD, 2008). Le créneau dans lequel ce développement durable est le plus immédiatement applicable est sans conteste le tourisme (Baldacchino, 2004b). Jusqu'à maintenant, le tourisme international n'a jamais existé à Sao Tomé e Príncipe tant les infrastructures d'accueil sont faibles ou inexistantes. Une solution efficace passe par une stratégie d'écotourisme et de tourisme rural mise au service du

développement local. Plusieurs expertises récentes vont clairement dans ce sens (Neto de Sousa, 2004 ; Rocha Brito, 2005). Ce type de développement durable emprunte aussi la formule du parc national et de la Réserve de Biosphère. C’est la thèse développée par Boya Busquet selon laquelle le Parc National Obo est l’outil permettant d’intégrer la conservation et le développement (Boya Busquet, 2010). Dans cette optique, l’UNESCO a déclaré en 2012 l’île de Príncipe Réserve de la Biosphère. C’est la reconnaissance d’une zone modèle conciliant la conservation de la biodiversité et le développement raisonné et mesuré.

## 6 – Le problème des frontières maritimes internationales à Sao Tomé e Príncipe

[Retour à la table des matières](#)

L’État bi-insulaire santoméen est entouré de toutes parts par l’Atlantique et donc par la haute mer. Cette donnée incontournable confère aux habitants de l’archipel une vision océanique de la politique (Parrain, 2012). Plus encore, comme le futur économique de ce micro-État insulaire repose majoritairement sur l’océan, il est facile de comprendre que Sao Tomé e Príncipe soit au cœur de revendications frontalières maritimes (Taglioni, 2007). Les jeunes États africains font souvent preuve d’un *nationalisme exacerbé*, forme que l’on ne retrouve plus en Union Européenne depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. L’entrée dans ces pays n’est permise que sur visa, même entre États mitoyens. La coupure frontalière est à son paroxysme en Afrique, y compris entre États voisins membres d’une même union monétaire et douanière. L’Union Africaine a beaucoup de difficultés à orienter les États du continent vers des politiques de coopération transfrontalière. L’Afrique possède environ trente États côtiers et/ou insulaires. Or, très peu d’entre eux ont mis en place des frontières maritimes internationales agréées (Oduntan, 2011). En effet, pas moins de cinq contentieux ont été portés devant la Cour Internationale de Justice à propos de la zone du Golfe de Guinée où cinq États sont mitoyens : Cameroun, Guinée Equatoriale, Gabon, Nigeria, Sao Tomé e Príncipe. Tous ont ratifié la Convention des Nations-Unies sur le Droit

de la Mer (1982) mais aucun n'a délimité ses frontières maritimes dans le Golfe de Guinée, notamment la limite conjointe de sa ZEE. Certes, un traité international, signé à Libreville en 2001, a institué la *Commission du Golfe de Guinée* dont sont membres huit États concernés : les cinq précédemment cités auxquels s'ajoutent le Congo, la RDC et l'Angola. Toutefois, plus de quinze ans après sa création, son influence se fait peu sentir dans la résolution des questions concernant le Golfe.

De par la configuration du littoral des pays continentaux du Golfe de Guinée et à cause de la présence de l'État bi-insulaire de Guinée Equatoriale (Bioko et Annobon), la frontière maritime internationale entre les États de cette zone fait preuve d'une cartographie engendrant des contentieux réglés ou non réglés (Nigeria-Cameroun, Guinée Equatoriale-Gabon). Le fait qu'Annobon (Guinée Equatoriale) et l'archipel santoméen soient situés à moins de 200 milles nautiques du Gabon engendre des chevauchements de ZEE. Ces chevauchements peuvent être évités par la mise en place du *principe de la ligne médiane*. En 1978, Sao Tomé e Príncipe réclamait une ligne de base pour son archipel, une mer territoriale exclusive de 12 milles et une ZEE de 200 milles (Office of the Geographer, 1983). En 1987, le micro-État lusophone ratifiait la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer. La nouvelle carte politique des ZEE dans le Golfe de Guinée, issue du nouveau Droit de la Mer, attribue à Sao Tomé e Príncipe trois voisins frontaliers maritimes : Nigeria, Guinée Equatoriale, Gabon. Sao Tomé e Príncipe a signé des accords de délimitation avec ces États (Kamga, 2006). La demande croissante du marché mondial du pétrole accélère les négociations et les ententes entre les pays du Golfe de Guinée. Il est très clair que l'exploration et l'exploitation du pétrole *offshore* a des conséquences directes sur la délimitation des frontières maritimes internationales et sur la mise en place de JDZ (Dzurek, 1999).

## 7 – Le pétrole à Sao Tomé e Príncipe : une ressource virtuelle pour un développement hypothétique ?

[Retour à la table des matières](#)

L’Afrique est en train d’expérimenter une *nouvelle ruée* à un moment où la Chine, l’Inde et les États-Unis sont en compétition pour accéder à ses propres ressources pétrolières. Ce continent est fréquemment perçu comme un perdant dans le processus de la globalisation économique. La question centrale est donc de savoir si l’exploitation pétrolière aura un impact pour Sao Tomé e Príncipe, compte tenu de l’expérience et de l’expertise du Nigeria, de la Guinée Equatoriale et du Gabon dans ce domaine (Frynas & Paulo, 2007). De fait, on assiste à un véritable *boom pétrolier* dans le Golfe de Guinée : sa part dans la production mondiale est passée de 4,8% en 2000 à 7,3% en 2010. Or, par les effets de la mise en place de sa ZEE, Sao Tomé e Príncipe dispose à proximité de la ZEE du Nigeria d’une immense zone pétrolière très prometteuse (Amusan, 2007).

Alors que les pays voisins sont producteurs de pétrole de plus ou moins longue date (Nigeria, Gabon, Guinée Equatoriale), Sao Tomé e Príncipe se trouve devant une possibilité économique totalement ignorée jusqu’à maintenant. Ce micro-État peut devenir rapidement un nouvel acteur pétrolier et, d’une certaine manière, avoir l’occasion d’éviter les erreurs commises par d’autres États en la matière. Il doit savoir se défendre contre les aspirations hégémoniques du Nigeria et résister aux tentatives des États-Unis d’en faire son satellite régional. Or, comme l’élite politique locale est incapable d’améliorer le niveau de vie des citoyens car elle conserve un niveau inacceptable de corruption, de clientélisme et de favoritisme, le risque est donc grand de voir les revenus issus de la manne pétrolière (pour l’instant virtuelle) tomber dans un nombre réduit de poches et ne pas profiter au peuple santoméen tout entier (Padrao Termudo, 2008 ; Velepini & Solomon, 2007).

Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que les avancées technologiques ont permis d'envisager la possibilité d'une production pétrolière dans les fonds sous-marins du Golfe de Guinée au large du Nigeria et de la Guinée Equatoriale. La décennie 2000 a été marquée par une valse-hésitation du gouvernement santoméen qui a annulé des contrats signés avec certaines compagnies pour en établir avec d'autres (Frynas *et al.*, 2003). Pour le moment, le pétrole n'a pas encore été extrait de sa propre ZEE. En clair, le pays est dans les limbes à ce sujet (Vezkalnys, 2008, 2009). Le possible boom pétrolier à Sao Tomé e Príncipe risque d'engendrer deux maux économiques graves : le *Resource Curse* et le *Dutch Disease*. Dans le premier cas, Sao Tomé e Príncipe dispose d'une ressource naturelle abondante mais souffre d'un développement économique très lent à cause d'une mauvaise gestion de la ressource et d'institutions politiques faibles, inefficaces et corrompues. Dans le second cas, les revenus générés par le pétrole risquent d'accélérer et d'amplifier l'importation de produits alimentaires et de mettre un terme à la cacao-culture et à la petite agriculture vivrière (Kyle, 2002, 2003).

En matière pétrolière, la seule application concrète est le traité de 2001 ayant mis en place en 2003 une JDZ (*Joint Development Zone*) entre le Nigeria et Sao Tomé, conforme en tout point aux articles 74 et 83 de la Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer (Groves, 2002 ; Akogou, 2008 ; Tanga Biang, 2010). Aux termes de cet accord, les deux États se sont accordés à l'effet que 60% des revenus pétroliers de la JDZ reviennent au Nigeria et 40% à Sao Tomé e Príncipe. Pour l'instant, la *JDZ Authority* a octroyé huit blocs de prospection et il semble que les volumes estimés de pétrole et de gaz naturel soient très importants.

## 8 - Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

À bien des égards, l'archipel santoméen est placé dans un contexte d'instabilité globale (King, 2009). Intégralement inséré dans le groupe des SDIS (*Small Developing Island States*), il se doit de développer rapidement une véritable politique nationale de l'océan (UNCTAD,

2004 ; Costa Alegre, 2009). Jusqu'à maintenant, les seules exportations de Sao Tomé e Príncipe étaient celles provenant de la cacaoculture. L'émergence imminente d'un *État pétrolier* risque de créer une indéniable instabilité économique. De fait, le secteur du cacao est un pourvoyeur important de l'emploi local, même s'il est de peu d'importance dans la balance des paiements et dans le budget de l'État. L'économie santoméenne a glissé dans une dépendance accrue vis-à-vis des ressources externes. Le possible et probable *boom pétrolier* risque d'engendrer des bénéfices disproportionnés pour une petite élite. Toutefois, par rapport aux fortunes qu'elle a pu obtenir dans le passé sur les fonds de l'aide internationale, son inexpérience est totale en matière pétrolière si on la compare aux autres pays producteurs du Golfe de Guinée. Finalement, une petite société insulaire va se trouver propulsée dans l'arrière-cour du monde des marchés dérégulés, du libre-échange et des transports en mode *juste à temps*. Il n'est pas sûr qu'elle y soit mentalement préparée (Frynas *et al.*, 2003, 2007). Pour l'instant, Sao Tomé e Príncipe reste bien la république des camarades, des clients et des cousins (Seibert, 2006). Après quasi quarante ans d'indépendance et vingt-cinq ans de multipartisme et d'économie de marché, ce petit État est l'objet d'une faillite de la réforme économique et de l'aide extérieure. Quand la croissance annuelle atteint 1,5%, l'augmentation de la population est de 2,5%. Certaines années, le gouvernement dépense en frais de voyages à l'étranger autant que les salaires des 3600 fonctionnaires du pays. L'État santoméen finance ses déficits chroniques par l'aide internationale et par la planche à billets d'où une inflation annuelle élevée et une dévaluation récurrente de la *dobra*, la monnaie locale. En 1996, le cacao comptait encore pour 97% des exportations de biens tandis qu'en 1998, le petit secteur manufacturier comptait pour seulement 11% du PNB. Malgré le montant considérable de l'aide internationale rapportée au nombre d'habitants, la pauvreté de masse s'est accrue durant les années récentes (Chabal, 2002).

La petite élite locale elle-même, relativement riche, est largement soutenue par l'aide internationale. Elle utilise cette ressource majoritairement pour sa consommation privée et pour une redistribution clientéliste mais, en aucun cas, pour un investissement productif dans l'économie insulaire. Cette attitude prédatrice et kleptomane est profondément ancrée dans les mentalités institutionnelles locales. La rou-

tinisation et l'impunité de la corruption s'expliquent par l'inexistence de tout contrôle sur l'utilisation des fonds publics depuis l'indépendance. En l'absence complète de sanctions légales, l'impunité *de facto* favorise la *kleptocratie*.

Le développement socio-économique de Sao Tomé e Príncipe demeure le facteur crucial pour ce SDIS parce que, seule, la croissance économique peut réduire la pauvreté et créer de nouvelles possibilités de revenus en dehors de ceux du pouvoir politique. La possible augmentation des recettes publiques grâce à la production pétrolière n'est certainement pas sans risques. Une mutation aussi radicale pour un si petit pays exigera un changement profond dans les mentalités collectives. A partir de 1990 (introduction du multipartisme et de l'économie de marché), le pays a été incapable de transformer une bureaucratie corrompue agissant comme un centre de redistribution de fonds publics dans des poches privées (*kleptocratie*) en une véritable administration efficace fournissant les conditions du développement économique (Chabal, 2002 ; Seibert, 2006, 2008).

## Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

AGUILAR, Philip (1997), « La cacaoculture à Sao Tomé e Príncipe », *Plantations-Recherche-Développement*, vol. 4, n° 3, pp. 165-174.

AKOGO, Dossou Rodrigue (2008), *Exploitation pétrolière en mer et droit international : aspects juridiques et environnementaux pour les États côtiers du Golfe de Guinée*, New York, United Nations Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea.

AMUSAN, Lere (2007), « Sao Tomé e Príncipe in the International Oil Politics », *African Journal of International Affairs and Development*, vol. 11, n° 2, pp. 117-149.

ANCKAR, Dag (2006), « Islandness or Smallness ? A Comparative Look at Political Institutions in Small Island States », *Island Studies Journal*, vol. 1, n° 1, pp. 43-54.

ANCKAR, Dag (2007), « Archipelagos and Political Engineering : The Impact of Non-Contiguity on Devolution in Small States », *Island Studies Journal*, vol. 2, n° 2, pp. 193-208.

BALDACCHINO, Godfrey (2004a), « Autonomous but Not Sovereign ? A Review of Island Sub-Nationalism », *Canadian Review of Studies in Nationalism*, vol. 31, n° 1-2, pp. 77-90.

BALDACCHINO, Godfrey (2004b), « Sustainable Use Practices, including Tourism in/for Small Islands », *Insula*, vol. 13, pp. 5-10.

BALDACCHINO, Godfrey (2008), « Studying Islands : On Whose Terms ? Some Epistemological and Methodological Challenges to the Pursuit of Island Studies », *Island Studies Journal*, vol. 3, n° 1, pp. 37-56.

BALDACCHINO, Godfrey (2010), *Island Enclaves. Offshoring Strategies, Creative Governance and Subnational Island Juridictions*, Montreal, McGill-Queen's University Press.

BALDACCHINO, Godfrey & David MILNE (2008) (sous la direction de), *The Case for Non-Sovereignty. Lessons from Sub-National Island Jurisdiction*, London, Routledge.

BECKER, Kathleen (2008), *Sao Tomé and Príncipe*, Guilford, The Globe Pecott Press.

BERTRAM, Geoff (2006), « The MIRAB Model in the 21st Century », *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 47, n° 1, pp. 1-13.

BIEGER-MERKLI, Caroline (2010), *La Communauté des Pays de Langue Portugaise. Un espace interculturel de coopération basé sur la langue ?*, Torino, Harmattan Italia.

BLAKE, Gerald (1994), *Maritime Boundaries*, London, Routledge.

BOUCHARD, Christian *et al.* (2010), « Les petits États et territoires insulaires face aux changements climatiques : vulnérabilité, adaptation et développement », *Vertigo*, vol. 10, n° 3. [URL](#).

BOYA BUSQUET, Mireia (2010), *Intégrer conservation et développement ? Représentations sociales de la nature dans le Parc Naturel Obo, Sao Tomé e Príncipe*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes.

BRIGUGLIO, Lino (1995), « Small Island Developing States and Their Economic Vulnerabilities », *World Development*, vol. 23, n° 9, pp. 1615-1632.

BRIGUGLIO, Lino, CORDINA, Gordon, VELLA, Stephanie & Constance VIGILANCE (2010), *Profiling Vulnerability and Resilience : A Manual for Small States*, London, Commonwealth Secretariat Publications.

CARDOSO, Manuela (2011), « Segurança alimentar, ajuda publica ao desenvolvimento e pobreza : propostas internacionais e a situação de Sao Tomé e Príncipe », *Africa Studia*, n° 16, pp. 147-161.

CASTELO BRANCO, Luis (2012), « A Cooperação Portuguesa em Sao Tomé e Príncipe », in ROQUE, Ana Cristina *et al.* (sous la direction de), *Sao Tomé e Príncipe numa perspectiva interdisciplinar, diacronica e sincronica*, Lisboa, Instituto Universitario de Lisboa, Centro de Estudos Africanos, pp. 571-578.

CASTRO HENRIQUEZ, Isabel (2000), *Sao Tomé e Príncipe : A invenção de uma sociedade*, Lisboa, Edições Vega.

CELIUS, Carlo (2006), *Situations créoles, pratiques et représentations*, Québec, Editions Nota Bene.

CHABAL, Patrick (sous la direction de) (2002), *A History of Post-colonial Lusophone Africa*, Bloomington, Indiana University Press.

CHAUDENSON, Robert (2004), *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, Editions L'Harmattan.

COSTA ALEGRE, Mé-Chinhô (2009), *Towards a National Ocean Policy in Sao Tomé and Príncipe*, New York, United Nations Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea.

CURMI, Liliana (2009), *Governance and Small Islands*, Valletta, Occasional Papers, Islands and Small States Institute, University of Malta.

DAVID, Gilbert (1999), « Application de la notion de capacité de charge au contexte insulaire : mythe ou réalité ? », *Insula*, vol. 8, pp. 7-12.

DE CARVALHO, Bernardo (1998), « Food Security and Hedonic Behaviour : A Case Study of Sao Tomé e Príncipe », *Food Policy*, vol. 23, n° 3-4, pp. 263-275.

DULCIRE, Michel (2012), « The Organization of Farmers as an Emancipatory Factor : The Setting-Up of a Supply Chain of Cocoa in Sao Tomé », *Journal of Rural and Community Development*, vol. 7, n° 2, pp. 131-141.

DUPONT, Louis (2010), « Le statut politique des petits territoires insulaires à vocation touristique a-t-il une influence sur leur performance économique et sociale ? », *Etudes Caribéennes*, n° 16. [URL](#).

DZUREK, Daniel (1999), *Gulf of Guinea Boundary Dispute*, Durham, IBRU Boundary & Security Bulletin.

ENCONTRE, Pierre (1999), « The Vulnerability and Resilience of Small Island Developing States in the Context of Globalization », *Natural Resources Forum*, vol. 23, n° 2, pp. 261-270.

ESPIRITO SANTO, Armindo (2009), *Sao Tomé e Príncipe : problemas e perspectivas para a seu desenvolvimento*, Lisboa, Edições Colibri.

ESPIRITO SANTO, Armindo (2012), « Os constrangimentos ao desenvolvimento de Sao Tomé e Príncipe no periodo pos-colonial », in ROQUE, Ana Cristina *et al.*, (sous la direction de), *Sao Tomé e Príncipe numa perspectiva interdisciplinar, diacronica e sincronica*, Lisboa, Instituto Universitario de Lisboa, Centro de Estudos Africanos, pp. 271-285.

EYZAGUIRRE, Pablo (1986), « The Ecology of Swidden Agriculture and Agrarian History in Sao Tomé », *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 28, n° 101-102, pp. 113-129.

FAIRBAIRN, Teo (2007), « Economic Vulnerability and Resilience of Small Island States », *Island Studies Journal*, vol. 2, n° 1, pp. 133-140.

FERNANDES, Ana Silva, FERNANDES DE SA, Manuel & Rui POVOAS (2012), « Regeneração das roças de Sao Tomé e Príncipe : herança e apropriação, desafios e potencial para o desenvolvimento », in ROQUE, Ana Cristina *et al.* (sous la direction de), *Sao Tomé e Príncipe numa perspectiva interdisciplinar, diacronica e sincronica*, Lisboa, Instituto Universitario de Lisboa, Centro de Estudos Africanos, pp. 157-176.

FREITAS, Raquel (2012), « A eficacia da ajuda e a definição das políticas de desenvolvimento em Sao Tomé e Príncipe », in ROQUE, Ana Cristina *et al.*, (sous la direction de), *Sao Tomé e Príncipe numa perspectiva interdisciplinar, diacronica e sincronica*, Lisboa, Instituto Universitario de Lisboa, Centro de Estudos Africanos, pp. 485-503.

FRYNAS, Jędrzej, WOOD, Geoffrey & Ricardo SOARES DE OLIVEIRA (2003), « Business and Politics in Sao Tomé e Príncipe : From Cocoa Monoculture to Petro-State », *African Affairs*, vol. 102, n° 406, pp. 51-80.

FRYNAS, Jędrzej & Manuel PAULO (2007), « A New Scramble for African Oil ? Historical, Political and Business Perspectives », *African Affairs*, vol. 106, n° 423, pp. 229-251.

GALLET, Dominique (2008), *Sao Tomé e Príncipe : les îles du milieu du monde*, Paris, Editions Karthala.

GLASSNER, Martin (1990), *Neptun's Domain, A Political Geography of the Sea*, Boston, Unwin Hyman.

GROVES, Hurst (2005), « Offshore Oil and Gas Resources : Economics, Politics and the Rule of Law in the Nigeria-Sao Tomé e Príncipe Joint Development Zone », *Journal of International Affairs*, vol. 59, n° 1, pp. 81-96.

HODGES, Tony & Malyn NEWITT (1988), *Sao Tomé and Príncipe. From Plantation Colony to Microstate*, Boulder, Westview Press.

KAMGA, Maurice (2006), *Délimitation maritime sur la côte atlantique africaine*, Bruxelles, Editions Bruylant.

KERR, Sandy (2005), « What is Small Island Sustainable Development About ? », *Ocean and Coastal Management*, vol. 48, n° 7-8, pp. 503-524.

KING, Russell (2009), « Geography, Islands and Migration in an Era of Global Mobility », *Island Studies Journal*, vol. 4, n° 1, pp ; 53-84.

KYLE, Steven (2002), *Dutch Disease in Sao Tomé e Príncipe : Policy Options for the Coming Oil Boom*, Ithaca, Cornell University, Working Paper, Department of Applied Economics and Management.

KYLE, Steven (2003), *We Are Rich !! Or Are We ? Oil and Development in Sao Tomé e Príncipe*, Ithaca, Cornell University, Working Paper, Department of Applied Economics and Management.

LEBIGRE, Jean-Michel (2003), « L'obô de Sao Tomé, un exemple d'hinterland forestier insulaire », *Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 56, n° 224, pp. 379-400.

LEVESQUE, Katia (2004), *La créolité*, Québec, Editions Nota Bene.

MAC ELROY, Jerome & Michael MAHONEY (2000), « The Propensity for Political Dependence in Small Island Microstates », *Insula*, vol. 9, n° 1, pp. 32-35.

MAINO, Elisabetta (2002), « A propos de l'africanité de Sao Tomé et Príncipe », *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 166, pp. 385-396.

MENEZES, Aires (2008), *Os desafios de integraçao para um pequeno pais africano insular e periferico : Sao Tomé e Príncipe*, Maputo, IV Reuniao dos Economistas da Comunidade de Paisés de Lingua Portuguesa.

NETO DE SOUSA, Lukocheka (2004), *La mise en tourisme de Sao Tomé e Príncipe : la stratégie de l'écotourisme au service du développement*, Aix-en-Provence, mémoire de maîtrise, Université de Provence, UFR de Géographie.

ODUNTAN, Gbenga (2011), « Repartitioning of Africa : Imperatives of the African Union Boundary Programme within Contemporary International Law and Practice », *African Journal of Law and Criminology*, vol. 1, n° 1, pp. 140-203.

OFFICE OF THE GEOGRAPHER (1983), *Sao Tomé and Príncipe, Archipelagic Straight Baselines*, Washington, Office of the Geographer, Bureau of Intelligence and Research.

PADRAO TERMUDO, Marina (2008), « De serviços a campones : a persistencia das desigualdades sociais em Sao Tomé e Príncipe », *Lusotopie*, vol. 15, n° 2, pp. 71-93.

PARRAIN, Camille (2012), « La haute mer : un espace aux frontières de la recherche géographique », *EchoGéo*, n° 19. [URL](#).

PELLING, Mark & Juha UITTO (2001), « Small Island Developing States : Natural Disaster Vulnerability and Global Change », *Environmental Hazards*, vol. 3, n° 2, pp. 49-62.

PNUD (2008), *Rapport national sur le développement humain à Sao Tomé e Príncipe : la problématique de la terre et le développement durable*, Sao Tomé, Programme des Nations-Unies pour le Développement.

POIRINE, Bernard (1995), *Les petites économies insulaires. Théories et stratégies de développement*, Paris, Editions L'Harmattan.

POIRINE, Bernard (1998), « Should We Hate or Love MIRAB ? », *The Contemporary Pacific*, vol. 10, n° 1, pp. 65-106.

QUINTANEIRO, Luis (2012), « Sao Tomé e Príncipe e a Cooperação Internacional : O seu impacto no Desenvolvimento e nas Finanças Publicas », in ROQUE, Ana Cristina *et al.* (sous la direction de), *Sao Tomé e Príncipe numa perspectiva interdisciplinar, diacronica e sincronica*, Lisboa, Instituto Universitario de Lisboa, Centro de Estudos Africanos, pp. 553-568.

REIS, Victor (2011), « A produção alimentar mundial e a dependencia de Cabo Verde e Sao Tomé e Príncipe em relaçaos as condições do mercado mundial », *Africa Studia*, n° 16, pp. 163-174.

RIZZI, Kamilla (2012), « A Politica Externa Brasileira para Sao Tomé e Príncipe : O Teor Politico da Cooperação Sul-Sul (1975-2010) », in ROQUE, Ana Cristina *et al.* (sous la direction de), *Sao Tomé e Príncipe numa perspectiva interdisciplinar, diacronica e sincronica*, Lisboa, Instituto Universitario de Lisboa, Centro de Estudos Africanos, pp. 519-552.

ROCHA BRITO, Brigida (2005), « Turismo em espaço rural : A experiencia de Sao Tomé e Príncipe », *Mneme-Revista de Humanidades*, vol. 7, n° 19, pp. 10-56.

ROQUE, Ana Cristina, SEIBERT, Gerhard & Victor MARQUES (sous la direction de) (2012), *Sao Tomé e Príncipe numa perspectiva interdisciplinar, diacronica e sincronica*, Lisboa, Centro de Estudos Africanos, Instituto Universitario de Lisboa.

SANGUIN, André-Louis (sous la direction de) (1997), *Vivre dans une île, une géopolitique des insularités*, Paris, Editions L'Harmattan.

SANTOS, Maciel Morais (2002), « A rentabilidade di cacau de Sao Tomé e Príncipe : hipoteses de explicaçao », *Africa Studia*, n° 5, pp. 181-212.

SEIBERT, Gerhard (2006), *Comrades, Clients and Cousins. Colonialism, Socialism and Democratization in Sao Tomé and Príncipe*, Leiden, Brill Academic Publishers.

SEIBERT, Gerhard (2008), « Sao Tomé e Príncipe : The Troubles of Oil in a Dependent Micro-State », in OMEJE, Kenneth (sous la direction de), *Extractive Economies and Conflicts in the Global South : Multi-Regional Perspectives on Rentier Politics*, Aldershot, Ashgate, pp. 119-134.

STRATFORD, Elaine *et al.* (2011), « Envisioning the Archipelago », *Island Studies Journal*, vol. 6, n° 2, pp. 113-130.

TAGLIONI, François (2005), « Les revendications séparatistes et autonomistes au sein des États et territoires mono et multi-insulaires. Essai de typologie », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 49, n° 136, pp. 5-18.

TAGLIONI, François (2006), « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique », *Annales de Géographie*, vol. 115, n° 652, pp. 664-687.

TAGLIONI, François (2007), « Les petits espaces insulaires au cœur des revendications frontalières maritimes dans le monde », *L'Espace Politique*. [URL](#).

TAGLIONI, François (2010), « Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaires », *L'Espace Politique*. [URL](#).

TAGLIONI, François (2011), « Insularity, Political Status and Small Insular Spaces », *Shima, The International Journal of Research into Island Culture*, vol. 5, n° 2, pp. 45-67.

TANGA BIANG, Justin (2010), *The Joint Development Zone between Nigeria and Sao Tome and Principe : A Case of Provisional Arrangement in the Gulf of Guinea. International Law, State Practice and Prospects for Regional Integration*, New York, United Nations Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea.

UNCTAD (2004), *Is a Special Treatment of Small Island Developing States Possible ?*, Geneva, United Nations Conference on Trade and Development.

VELEMPINI, Simiso & Solomon HUSSEIN (2007), « Black Gold and the New Scramble for Africa : The Case of Sao Tomé », *Africa Insight*, vol. 37, n° 1, pp. 1-18.

VELLA, Maryrose (2006), *Climate Change and Small Islands*, Malta, Islands and Small States Institute Publications.

WESZKALNYS, Gisa (2008), « Hope and Oil : Expectation in Sao Tomé e Príncipe », *Review of African Political Economy*, vol. 35, n° 3, pp. 473-482.

WESZKALNYS, Gisa (2009), « The Curse of Oil in the Gulf of Guinea : A View from Sao Tomé e Príncipe », *African Affairs*, vol. 108, n° 433, pp. 679-689.

**Fin du texte**